

Cahier des charges

Secrétaire du conseil de la fondation (S-CF)

Définition

Le.a secrétaire (hors conseil) du conseil de Fondation Ateliers d'Artiste – FAA -, sous la conduite du président de la Fondation Ateliers d'Artiste, assure la préparation et le suivi des séances du conseil de la Fondation Ateliers d'Artiste (FAA) et la gestion des dossiers correspondants.

Responsable hiérarchique

Président

Engagement dès le 1er janvier 2025 - EPT 10% ¹

Présence requise sur place à St-Maurice : 4 séances de conseil (4 x 3 heures) par année et 2 journées stratégiques consécutives

Gestion de 8 séances (1 heure) de suivi des dossiers du CF, 4 avant les conseils de fondation et 4 par zoom.

Fonction bénévole

Soutenir le conseil de la FAA dans la gestion de ses séances et le suivi de ses dossiers

Compétences requises

Expérience similaire avec :

- Capacité de synthèse dans la rédaction
- Vue d'ensemble des sujets traités
- Coordination et gestion des dossiers en cours
- Utilisation des outils informatiques usuels dont Zoom et Box

Tâches principales

- Soutien de la préparation et du suivi des séances du conseil de fondation
- Rédaction des PV de séance
- Préparation et suivi des dossiers du CF
- Coordination et gestion des séances de suivi des dossiers du CF

¹ Correspond à un travail qui peut s'organiser de manière autonome et se faire à distance en dehors des 4 demi-journées et 2 journées consécutives en présentiels par année. Pour un temps total de travail de l'ordre d'un jour par mois